

## Concours « L'Arbre coup de cœur 2024 »

### 1 ) Condition de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant à Templemars

La participation au concours est gratuite.

Elle implique l'entière acceptation du présent règlement.

### 2 ) Durée et déroulement du Concours :

Le concours est ouvert jusqu'au 28 septembre 2024.

- Dépôt du dossier de candidature à envoyer par mail à : [contact@ville-templemars.fr](mailto:contact@ville-templemars.fr)

Du 20 juin 2024 au 28 septembre 2024

- Dépôt des candidatures : entre le 20 juin et le 28 septembre 2024

- Campagne de vote : exposition et vote pour le prix du public : entre le 15 octobre au 9 novembre 2024

### 3). MODALITES DE PARTICIPATION

Dossier de candidature : pour être prise en compte, il convient de déposer la candidature d'un arbre par mail entre le 20 juin au 28 septembre 2024.

Chaque dossier devra indiquer vos nom et prénom, votre adresse, numéro de téléphone des participants et un descriptif du lieu où la photo a été prise.

3 photos en fichiers numériques de l'arbre candidat et une page racontant son histoire.

Devront figurer obligatoirement le nom de l'arbre ou son essence, sa localisation, sa description naturaliste, ses critères morphologiques et esthétiques, son histoire.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la ville.

### 4) JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photos seront exposées à la médiathèque pour le vote du public

Le vote est ouvert à tous les Templemarois de plus de 12 ans.

Le jury aura pour mission de sélectionner son arbre coup de cœur 2024.

Les arbres participeront aux votes du public lors de l'exposition en médiathèque .

L'arbre qui aura remporté le plus de voix se verra attribuer le PRIX « MON ARBRE COUP DE CŒUR 2024».